

SAMSUNG

Du 30 novembre au 31 décembre 2021

**Surclassez-vous
avec Samsung The Serif**



20%
remboursés
sur un TV Lifestyle
Samsung The Serif

*Voir modalités de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/offer
© 2021 - Samsung Electronics France. CS 2003. 1 rue Fructidor, 93484 Saint-Ouen Cedex. RCS Bobigny 334 367 497.
SAS au capital de 27 000 000€. Visuel Non Contractuel

COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE

« SURCLASSEZ-VOUS AVEC SAMSUNG THE SERIF »

CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour tout achat ou location entre le **30 novembre 2021** et le **31 décembre 2021 inclus**, auprès d'une enseigne de vente aux consommateurs, d'un **téléviseur The Serif Samsung** neuf parmi les références indiquées dans le tableau ci-dessous, Samsung vous rembourse 20% du prix payé au titre de l'achat ou de la location du produit (après déduction de toute réduction de prix et à l'exclusion de toute facturation de service) dans la limite du montant acquitté pour le produit et du montant mentionné ci-dessous.

Référence	Montant maximum de remboursement
The Serif 43 pouces	250€
The Serif 49 pouces	250€
The Serif 50 pouces	300€
The Serif 55 pouces	350€
The Serif 65 pouces	400€

- Une seule participation et un seul téléviseur par personne (même nom, même prénom, même adresse postale) et par compte Samsung. Un IBAN ne pourra être utilisé qu'une seule fois.

ATTENTION, le nom apparaissant sur votre RIB doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le formulaire de participation en ligne).

- Offre non cumulable avec toute offre en cours portant sur les mêmes produits. Offre valable en France⁽¹⁾ et Monaco.

1 ACHETEZ OU LOUEZ VOTRE TELEVISEUR SAMSUNG THE SERIF

Achetez ou louez, entre le **30 novembre 2021** et le **31 décembre 2021 inclus**, un téléviseur Samsung The Serif parmi les références citées dans le tableau ci-dessus. Le produit doit être immédiatement disponible en stock lors de l'achat ou de la location.

2 INSCRIVEZ-VOUS ET PARTICIPEZ EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/offer et sélectionnez l'offre « Surclassez-vous avec Samsung The Serif » entre le **30 novembre 2021** et le **31 janvier 2022 inclus**.

- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte.

- Complétez le formulaire de participation et téléchargez les éléments suivants :

- Votre **preuve de d'achat ou de location** de votre téléviseur The Serif (facture, ticket de caisse, un contrat ou une première facture de location) où sont entourés le prix, la référence du produit acheté ou loué et la date d'achat/location effective (qui peut être différente de la date d'émission de la facture ou de livraison).

- Une **photo lisible de l'étiquette blanche** de votre téléviseur The Serif, préalablement découpée sur laquelle figurent le code-barres à 13 chiffres et le numéro de série commençant par S/N (chiffres et lettres).

- Une **photo lisible de l'étiquette signalétique** de votre téléviseur The Serif qui se trouve au dos de votre produit, et sur laquelle figurent les mêmes informations (numéro de série). Les codes-barres et numéro de série doivent être identiques à ceux présents sur l'étiquette blanche.

- Une **photo de votre RIB** où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC⁽²⁾.

- Puis validez votre participation en ligne **au plus tard le 31 janvier 2022 inclus**.

Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

Tout dossier envoyé par voie postale ne sera pas traité et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

3 CONFIRMATION DE DOSSIER

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez un remboursement par virement bancaire dans un délai de 4 semaines. Notez que votre établissement bancaire peut mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou soumis après le **31 janvier 2022 minuit** sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

Pour suivre le traitement de votre dossier, rendez-vous sur le site www.samsung.com/fr/offer, sélectionnez l'offre « SURCLASSEZ-VOUS AVEC SAMSUNG THE SERIF » et cliquez sur « Suivre ma participation »

⁽¹⁾ À savoir la France Métropolitaine, les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-Et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin). Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

⁽²⁾ L'établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union européenne. Sont membres de la zone SEPA (« Single European Payments Area ») tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la république de Saint Marin et Monaco.

Pour toutes questions sur cette promotion, contactez-nous par chat, mail ou téléphone au 01 48 63 00 00 (appel non surtaxé - du lundi au samedi, de 9h à 20h).

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce décret + 2 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.